CHAMBRE DES MINES
GUINÉE

IMPLICATION DES ENTREPRISES MINIERES AU PROCESSUS ITIE - GUINEE

Juin 2021

TABLE DES MATIERES

	TITRES	N° PAGES
	ACRONYMES	3
I.	**CONTEXTE**	4
II	**COLLEGE DES ENTREPRISES AU SEIN DE LA CHAMBRE DES MINES**	4
	A PRESENTATION DE LA CHAMBRE DES MINES DE GUINEE	
	1 Création - Mission	4
	2 Instruments de gouvernance	4
	3 Adhésion - Composition	4
	4 Ressources	4
	5 Administration	5
	6 Gestion	5
	B PLACE DU COLLEGE AU SEIN DE LA CHAMBRE DES MINES	5
	C. OBJECTIF DU COLLEGE	5
III	**IMPLICATION DU COLLEGE AU PROCESSUS ITIE**	5
	A PRINCIPES DE BASE	5
	1 Redevabilité	5
	2 Synergie	5
	3 Indépendance du secteur	6
	4 Transparence du processus	6
	5 Equité	6
	6 Promotion du genre	6
	4 Conformité	6
	B PROCESSUS DE DESIGNATION DU COLLEGE	6
	1 Au Comité de Pilotage	6
	2 Au Conseil de superions'	7
	C STRUCTURE & FONCTIONNEMENT DU COLLEGE	7
	1 Structure	7
	2 Fonctionnement	8
	D DUREE DU MANDAT	8
	E RENOUVELLEMENT DU COLLEGE DES ENTREPRISES	8
IV	ACTIVITES DU COLLEGE DES ENTREPRISES - PLAN D'ACTION	9
V	RESULTATS ATTENDUS	9
VII	RAPPORTAGE - SUIVIEVALUATION	10
VIII	COMMUNICATION	10
IX	REVISION DES TDR	10
X	ANNEXES	10
	Annexe I : Liste des membres de la CMG	11
	Annexe 2 : Composition du Conseil d'Administration	13
	Annexe 3 : Composition du Bureau Exécutif du Conseil	13
	Annexe 4 : Liste des membres du Collège des entreprises	14
	Annexe 5 : Plan d'action	15

ACRONYMES

Acronymes	Signification
ALCOA	Aluminum Company of America – Guinée
AMC	Alliance Mining Commodities
AMR	Alliance Minière Responsable
ANAIM	Agence National d'Aménagement des Infrastructures Minières
BAM	Bel Air Mining
CA	Conseil d'Administration de la Chambre des Mines
CBG	Compagnie des Bauxites de Guinée
CBK	Compagnie des Bauxites de Guinée
CMG	Chambre des Mines de Guinée
COBAD	Compagnie des Bauxites de Dian Dian
CP	Comité de Pilotage ITIE Guinée
CS	Conseil de Supervision ITIE Guinée
FRIGUIA	Société de Production d'Alumine de Fria (Groupe Rusal)
GAC	Guinea Alumina Corporation
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
OSC	Organisation de la Société Civile
SAG	Société Anglo gold Ashanti de Guinée
SIMFER	Projet Simandou (Rio Tinto)
SMB	Société Minière de Boké
SMD	Société Minière de Dinguiraye
SMFG	Société des Mines de Fer de Guinée

I. CONTEXTE

L'une des mesures correctives que la Guinée doit mettre en œuvre pour sa validation par rapport aux normes de l'ITIE, concerne spécifiquement les entreprises du secteur extractif qui doivent élaborer un plan d'action prouvant leur engagement à participer pleinement, effectivement et activement au processus ITIE.

En vue de répondre à cette exigence, les présents Termes de Référence (TDR) ont été élaborés. Ils décrivent le processus de constitution d'un collège et les modalités de son fonctionnement, dans le cadre de la Chambre des Mines de Guinée (CMG), en vue d'assurer cette implication des entreprises.

Les entreprises minières ont en effet décidé que l'implication dont il est question, se ferait à travers la Chambre des Mines de Guinée (CMG) qu'elles ont créée comme cadre de concertation et d'action, pour la réalisation d'activités d'intérêt commun. La CMG assure de ce fait, l'encrage institutionnel de leur collège pour la mise en œuvre dù processus ITIE en Guinée.

II. LE COLLEGE DES ENTREPRISES AU SEIN DE LA CHAMBRE DES MINES DE GUINEE

A. PRESENTATION SOMMAIRE DE LA CHAMBRE DES MINES

1. Création – Mission

La Chambre des Mines de Guinée (CMG) est une Union patronale, constituée sous forme d'association à but non lucratif, le 30 avril 1997. Elle a pour mission de promouvoir les intérêts de ses membres, d'accompagner le Gouvernement et ses partenaires dans leurs efforts pour assurer le développement économique et social de la Guinée.

2. Instruments de gouvernance de l'association

Les principaux textes qui régissent l'organisation, l'administration et le fonctionnement de la Chambre des Mines de Guinée sont les statuts, le règlement intérieur et la charte d'éthique. Ces textes sont rentrés en vigueur après leur adoption par l'Assemblée Générale de l'association.

3. Adhésion à la Chambre des Mines – Composition actuelle

Adhésion

L'adhésion à la Chambre des Mines est ouverte à toute personne morale régulièrement installée en République de Guinée, qui s'engage à respecter ses textes de gouvernance, qui participe à ses activités et règle les droits d'adhésion et les cotisations annuelles dues à l'association.

Composition actuelle

La CMG comprend à date, 57 membres, opérant sur toute l'étendue du territoire national, dans les mines et les services. Ces membres sont répartis en 3 catégories : les membres titulaires de titres miniers (15), les membres associés, sous-traitants miniers (10) et les membres affiliés (32).

La liste complète des membres de la Chambre est présentée à l'Annexe I.

4. Ressources

Les ressources de la Chambre sont essentiellement constituées (i) des droits d'adhésions et cotisations de ses membres ; (ii)des dons, legs et subventions accordés dans le cadre de projets de partenariat pour la réalisation des projets dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'accès aux services sociaux de base en faveur des communautés, et de la protection de l'environnement.

5. Administration

L'administration de la Chambre des Mines est assurée par un Conseil d'Administration de 13 membres élus pour une durée de 3 ans, renouvelable et qui sont tous les directeurs généraux (ou leurs représentants dûment qualifiés) des sociétés appartenant aux 3 catégories suscitées.

Avant son entrée en fonction, le Conseil d'administration élu, se retrouve, pour procéder à l'élection de son Bureau Exécutif (BE). Ce Bureau est composé de 5 membres dont 4 sont élus (le Président, les 2 Vice-présidents et le Trésorier) et le 5ème (non élu) est le Directeur Exécutif. Le processus d'élection de ces 2 organes est conduit par la même commission électorale décrite ci-dessous.

6. Gestion de la Chambre

La direction et la gestion au quotidien de la Chambre sont assurées par un Directeur Exécutif nommé par le Conseil d'Administration, pour une durée de 3 ans, renouvelable, conformément à l'article 23 des Statuts. Ses attributions sont fixées par l'article 24 des mêmes Statuts.

B. PLACE DU COLLEGE DES ENTREPRISES AU SEIN DE LA CHAMBRE DES MINES DE GUINEE

Le Collège des entreprises est l'un des comités qui sont mis en place par la CMG, afin de réaliser son objet dans les meilleures conditions et de rendre les services attendus par ses membres. **Les autres comités** qui, comme le collège des entreprises, ont vocation à posséder une existence permanente, sont actifs notamment dans les domaines de la santé, de la formation professionnelle, de la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Conformément au Règlement intérieur, la création de ces comités **est décidée par le Conseil d'Administration** sur rapport du Directeur Exécutif justifiant la nécessité de leur création.

Ce pouvoir dévolu au Conseil d'Administration est fondé sur sa légitimité que lui confère sa représentativité. En effet, cet organe composé de 13 administrateurs, est élu par les membres de la Chambre des Mines, réunis en Assemblée Générale élective. L'élection est conduite par une commission indépendante composée du Directeur Exécutif, du Conseiller Juridique, de l'Avocat de la Chambre (magistrat de haut niveau inscrit au barreau) et d'un Huissier de Justice. Le dépouillement des votes et la proclamation des résultats sont faits par l'huissier de justice qui établit le procès-verbal de l'élection, le transmet au Directeur Exécutif chargé de sa diffusion aux membres de la Chambre, au gouvernement et aux partenaires de la CMG.

La liste des membres du Conseil d'Administration et celle du Bureau Exécutif sont respectivement présentées aux Annexes II et III.

La coordination des activités de ces comités est assurée par le Directeur Exécutif.

C. OBJECTIF DU COLLEGE

Le principal objectif assigné au collège des entreprises par le Conseil d'Administration de la Chambre des Mines, consiste à participer dans le processus ITIE en Guinée, en vue de contribuer, par des actions bien ciblées et des propositions pertinentes, à la constante amélioration de la gouvernance des revenus publics générés par les entreprises minières.

III. IMPLICATION DU COLLEGE DES ENTREPRISES MINIERES AU PROCESSUS ITIE EN GUINEE

A. PRINCIPES DE BASE

1. Redevabilité

Dans ce processus, le collège ne peut juridiquement agir qu'au nom des sociétés membres de la Chambre des Mines, qui se sont acquittées des droits d'adhésion à l'association, de leurs cotisations annuelles pour son fonctionnement, qui se sont engagées à respecter et à appliquer ses textes de gouvernance et qui participent régulièrement à ses activités.

2. Synergie - Collaboration avec les entreprises minières n'appartenant pas à la Chambre.

La Chambre des Mines est l'un des acteurs les plus représentatifs du secteur privé guinéen. En collaboration avec les autres acteurs de ce secteur, en concertation avec le gouvernement et avec l'appui des partenaires internationaux, la CMG œuvre à l'amélioration (i) du cadre légal et règlementaire touchant le monde des affaires dont le code minier, le code des impôts (ii) de

procédures administratives relatives à l'entrée et à la circulation des biens en Guinée ; (iii) des assurances sociales en faveur du monde de travail (i) de l'accès aux services sociaux de base pour les communautés ; etc.

Les entreprises minières qui ne sont pas membres de la Chambre des Mines, profitent des résultats de ces actions de la Chambre, sans en payer le prix.

L'implication du collège au processus ITIE, s'inscrit dans la même logique et avec la même ouverture vis-à-vis de ces entreprises, afin qu'elles soient effectivement associées à l'effort commun, dans le format le plus approprié, pour leur implication dans le processus ITIE.

Cependant, étant donné que ces entreprises ne sont pas soumises aux normes et standards fixés par les textes de gouvernance de la CMG, ce format devra être arrêté en concertation avec le gouvernement envers lequel elles ont un devoir de redevabilité.

La Chambre des Mines poursuivra de son côté les efforts qu'elle n'a cessé de déployer auprès de ces entreprises en vue d'obtenir leur adhésion en son sein. En attendant elles auront libre accès à toutes les informations sur les activités du collège désigné par la CMG.

3. **Indépendance de l'association CMG**

La désignation des membres du collège relève de la seule responsabilité des entreprises concernées, à travers leur association librement constituée qui est la CMG.

4. **Transparence du processus :**

Les membres du collège sont choisis suivant un processus transparent conduit par les organes élus ou choisis pour administrer et diriger la Chambre des Mines.

5. **Equité** :

Les membres du collège sont choisis sur la base de critères acceptés de tous, de l'égalité entre toutes les entreprises concernées et de la compétence avérée de leurs candidats.

6. **Promotion du genre**

Dans la composition du collège, la priorité sera accordée aux femmes, l'objectif étant de parvenir autant que faire se peut, à la parité femmes/hommes

7. **Conformité aux dispositions du Décret n°2012/014/PRG/SGG du 3 février 2012**

L'implication du collège se fait au sein des organes constituant le dispositif institutionnel chargé de la mise en œuvre du processus ITIE en Guinée conformément au décret suscité. Ces organes sont :

- ✓ **Le Conseil de Supervision** de 6 membres, chargé de l'orientation du Comité de Pilotage, de l'approbation de son plan d'action et de ses budgets et de résoudre, le cas échéant, les difficultés qui entravent le processus ITIE ;
- ✓ **Le Comité de Pilotage** de 27 membres, pour la conduite opérationnelle du processus à travers 2 commissions chargées l'une de la collecte des données et l'autre du renforcement des capacités et de la communication.

B. **PROCESSUS DE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CMG**

1. **Au Comité de Pilotage de l'ITIE**

La désignation des membres du Collège qui représente la CMG au Comité de Pilotage de l'ITIE est faite par le Conseil d'Administration comme suit.

- ✓ Convocation de la réunion. La note de convocation indiquant l'ordre du jour est préparée par le Directeur Exécutif, validée par le Conseiller Juridique, approuvée par le Président du Conseil et transmise aux membres du Conseil, une semaine au moins avant la date de la réunion.

- ✓ Vérification du quorum : Le démarrage de la réunion est précédé par (i)la vérification du quorum par le Conseiller Juridique de la CMG, sur la base de la fiche de présence émargée par chaque participant. Il s'agit d'un double quorum : présence au moins de 50% des membres du Conseil et parmi eux, présence d'au moins 50% des membres titulaires de permis miniers. (ii) l'adoption formelle, par les participants, de l'ordre du jour.
- ✓ Mode de désignation des représentants. La désignation se fait soit sur la base de candidatures annoncées au préalable, adressées au Directeur Exécutif et validées par le Conseiller Juridique soit par consensus, en cours de séance. Dans le cas d'espèce, le consensus a été retenu.
- ✓ Désignation. A ce stade, les prérogatives du Conseil sont limitées au choix des entreprises membres du Collège. Il appartient aux entreprises retenues, de désigner nommément leurs représentants, suivant critères internes à elles (notamment la compétence et la probité)
- ✓ Validation du choix des membres du collège ; Le consensus ayant été adopté comme mode de désignation, ce choix du Conseil doit être sanctionné par une résolution votée à l'unanimité des participants.
- ✓ Procès-verbal de la réunion La décision du Conseil est consignée dans un procès-verbal (PV) dressé par le Directeur Exécutif en tant que secrétaire de séance. Ce PV est signé par son auteur, approuvé par un des administrateurs présents et par le Président du Conseil.
- ✓ Enregistrement du PV. Le Directeur Exécutif engage, sur mandat du Conseil spécifiquement mentionné dans le PV, les formalités d'enregistrement du PV, auprès de l'administration publique compétente en la matière (la Direction Nationale des Impôts, en l'occurrence).
- ✓ Diffusion du PV. Le PV signé et revêtu du sceau et des timbres de l'administration fiscale, est diffusé par le Directeur Exécutif, à l'ensemble des membres de la Chambre des Mines pour leur information et pour exécution par les sociétés concernées, de la décision prise par le Conseil.
- ✓ Etablissement de la liste nominative des membres du Collège. En transmettant le PV, le Directeur Exécutif sollicite des directions générales des entreprises désignées pour siéger au Collège, la nomination de leurs représentants.
- ✓ Réunion des membres du collège représentant la CMG au Comité de Pilotage ITIE. Après réception de la liste des représentants désignés par les entreprises, le collège se réunit au siège de la Chambre des Mines, sur convocation du Directeur Exécutif, auquel il incombe la charge de coordonner ses activités. Cette réunion marque le démarrage des activités du Collège.
- ✓ Information du Secrétariat Exécutif de l'ITIE. Le procès-verbal établi à l'issue de la réunion du collège (incluant la liste nominative de ses membres) et la fiche de présence signée des participants, sont transmis, pour toutes fins utiles, au Secrétariat Exécutif d l'ITIE Guinée, par courrier signé du Président du Conseil d'Administration de la Chambre des Mines.

2. Au Conseil de Supervision

En vue de sa représentation au sein de cet organe qui est présidé par le Premier Ministre, la Chambre des Mines désigne son responsable au plus haut niveau qui est le Président du Conseil.

C. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DU COLLLEGE DES ENTREPRISES.

1. Structure.

Le collège comprend le représentant de la CMG et les représentants des entreprises qui sont désignés en fonction (i) du stade d'activités : sociétés en exploitation et sociétés en développement ; (ii)de la substance minérale : bauxite, or, fer pour le moment ; (iii) du poids et de l'expérience de l'entreprise.

Il se présente comme suit, depuis le 18 février 2019 :
- ✓ Directeur Exécutif de la Chambre des Mines de Guinée (CMG)
- ✓ 1 représentant de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG) – Production bauxite
- ✓ 1 représentant de la Société Minière de Boké (SMB) – Production bauxite
- ✓ 1 représentant de Guinea Alumina Corporation (GAC) – Production bauxite
- ✓ 1 représentant du groupe Rusal (CBK, Friguia et COBAD) – Production bauxite
- ✓ 1 représentant de Bel Air Mining (BAM) –Production bauxite
- ✓ 1 représentant d'Anglogold Ashanti de Guinée (SAG) – Production or
- ✓ 1 représentant de la Société Minière de Dinguiraye (SMD) - Production or
- ✓ 1 représentant de la Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG) – En développement fer

- ✓ Une représentante de SIMFER – En développement fer
- ✓ 1 représentant d'Alliance Mining Commodities (AMC) – En développement bauxite.

La liste nominative des membres du collège est présentée à l'Annexe IV.

2. Fonctionnement

En vue de réaliser ses activités, le collège se dote d'une structure légère comprenant le coordinateur et le rapporteur dont les rôles respectifs sont les suivants :

Le Coordinateur
- ✓ Supervise l'élaboration du plan d'action du collège et le fait approuver lors de la dernière session du Conseil, consacrée au budget de l'exercice futur. Ce plan d'action est partie intégrante du plan de travail budgété, de la Chambre.
- ✓ Convoque et anime les réunions du collège,
- ✓ Elabore la synthèse des activités du collège qu'il présente au Conseil, pendant ses réunions trimestrielles.

En cas d'absence du Coordinateur, la coordination des activités du collège revient à son intérimaire désigné à la direction de la CMG

Le Rapporteur. Ce rôle est dévolu au Chargé de Communication de la Chambre des Mines.
- ✓ Il s'occupe de l'organisation matérielle des réunions du collège qui se tiennent au siège de la Chambre des Mines.
- ✓ Il élabore les comptes rendus des réunions qu'il diffusera, après approbation par le Coordinateur, aux membres du collège

Bien que n'étant pas membre du collège, il assure le suivi permanent des activités du collège, pour le compte du coordinateur. Il fait donc partie du dispositif mis en place par la Chambre des Mines, pour appuyer le fonctionnement du collège.

Les ressources nécessaires au fonctionnement du collège sont fournies par :
- ✓ La Chambre des Mines qui lui affecte une partie des cotisations reçues des membres.
- ✓ Les entreprises membres du collège qui prennent en charge les frais de déplacement et d'hébergement de leurs représentants au sein du collège.

D. DUREE DU MANDAT DU COLLEGE

La durée du mandat du collège est de 3 ans, renouvelable, conformément à la résolution n° 4, prise par le Conseil de la Chambre des Mines de Guinée le 18 février 2019.

E. RENOUVELLEMENT DU COLLEGE DES ENTREPRISES

Le renouvellement du mandat des membres du collège, peut être partiel ou global.

1. Renouvellement du collège dans sa totalité
   - ✓ A la fin de son mandat de 3 ans, le collège est renouvelé dans sa globalité. Le renouvellement se fera suivant le même processus qui a été suivi pour sa désignation.
   - ✓ Par dissolution, pour manque d'efficacité ou pour manquement grave aux obligations du collège, telles que prévues par le Règlement intérieur de la Chambre. La dissolution est décidée par le Conseil sur la base du rapport de circonstance établi par le Directeur Exécutif.

Cependant, le renouvellement complet du collège pourrait être limité par la disponibilité des membres au sein des différentes catégories qui composent la CMG.

2. Renouvellement partiel du collège

La composition du Collège peut être revue, partiellement, à chaque fois que de besoin, par exemple en cas de démission ou d'exclusion d'un membre en fonction, pour des motifs expressément prévus par les statuts et le code d'éthique de la CMG. Cette exclusion ne peut être prononcée que par le

Conseil d'Administration, sur recommandation du Collège, transmise par son Coordinateur. Il appartiendra au Conseil d'arrêter les modalités de remplacement du membre partant

IV. ACTIVITES DU COLLEGE DES ENTREPRISES – PLAN D'ACTION

En regard de ce qui précède, les actions prioritaires qui doivent être réalisées par le collège, dans le cadre de son implication au processus ITIE, sont résumées ci-dessous.

a. Obtenir l'approbation des présents TDR par les organes compétents de la Chambre des Mines
   - ✓ Faire approuver les TDR par le Conseil d'Administration au début juin 2021.
   - ✓ Diffuser les TDR approuvés aux parties prenantes

b. Renseigner la fiche de collecte des données sur la participation des parties prenantes
   - ✓ Faire la synthèse des informations reçues des membres du Collège
   - ✓ Transmettre la fiche renseignée et validée par le collège, au Secrétariat Exécutif de l'ITIE.

c. Participer aux activités du Comité de Pilotage de l'ITIE
   - ✓ Participer aux réunions bimestrielles du Comité de Pilotage ;
   - ✓ Appuyer la collecte des données pour l'élaboration des rapports de l'ITIE.
   - ✓ Participer aux missions annuelles de dissémination de ces rapports aux parties prenantes.

d. Appuyer le plaidoyer pour un support des entreprises, à l'ITIE Guinée
   - ✓ Diffuser le projet de plan de travail de l'ITIE, et recueillir les observations du collège
   - ✓ Identifier dans ce plan ou y inclure, les activités qui reflètent les priorités des entreprises et qui, de ce fait pourraient bénéficier de l'appui de ces dernières.
   - ✓ Obtenir l'accord du Conseil pour la mise à disposition de la contribution des entreprises

e. Organiser la rétro information aux mandants du collège, sur les activités du Comité de Pilotage. Assurer cette rétro information en cascades :
   - ✓ Au Conseil d'Administration de la Chambre des Mines qui se réunit au moins une fois par trimestre, soit 4 réunions statutaires par an (par le Directeur Exécutif)
   - ✓ Aux directions des entreprises lors des réunions des comités de direction, soit par les directeurs présents aux réunions du Conseil, soit par leurs représentants au collège.
   - ✓ Aux collèges des syndicats d'entreprises, par leurs représentés au sein du Comité de Pilotage.

f. Recueillir les avis des entreprises à travers leurs représentants au collège, sur l'efficacité et l'impact de l'ITIE, pour la revue annuelle des impacts.

g. Assurer le partage de points de vue des entreprises pour les thématiques couvertes dans la Norme en vue de sa mise en œuvre efficace par les entreprises.

h. Renforcer la sensibilisation sur les devoirs et attentes envers les entreprises par la Norme ITIE.

i. Organiser des réunions de concertation pour améliorer la performance du Collège des entreprises, avec notamment le collège des organisations de la société civile afin de s'accorder sur les stratégies permettant (i) la meilleure gouvernance des revenus tirés du secteur extractif (ii) une bonne conduite des campagnes de sensibilisation des communautés d'accueil des opérations minières sur le processus ITIE, à la faveur des missions de dissémination des rapports annuels.

Les activités décrites ci-dessus sont résumées à l'Annexe V.

V. RESULTATS ATTENDUS

- ✓ Les TDR du collège des entreprises sont approuvés et communiqués partout où besoin est.
- ✓ Les comptes rendus des réunions du Comité de Pilotage sont diffusés aux mandants du collège.
- ✓ Les données attendues des entreprises sur les revenus de l'Etat, pour alimenter les rapports ITIE, sont fournies dans les délais requis.
- ✓ Les rapports des campagnes de dissémination des rapports ITIE sont établis et diffusés aux parties prenantes, dans les délais requis.
- ✓ Les points de vue et priorités des entreprises au sens le plus large sur la bonne gouvernance sont transmis au Comité de Pilotage de l'ITIE -Guinée.
- ✓ Les efforts nécessaires des entreprises pour atteindre une meilleure gouvernance sont communiqués au collège et bien compris, facilitant la mise en œuvre de la Norme ITIE.
- ✓ Le gap du budget du Secrétariat Exécutif est réduit, voire éliminé, grâce entre autres, aux contributions des entreprises.

- ✓ Le nombre de conflits avec les communautés dans les zones minières, est réduit, grâce entre autres, à l'appui de la société civile (fruit de la concertation entre ces deux acteurs majeurs du Comité de Pilotage).

VI. RAPPORTAGE – SUIVI EVALUTATION

1. Rapports d'activités

Les rapports d'activités seront élaborés sur une base trimestrielle par le Coordinateur du collège avec l'appui du Rapporteur. Ils sont ensuite soumis au collège pour approbation.

Ces rapports validés seront diffusés par courrier aux membres du collège, aux membres du Conseil d'Administration et aux membres de la Chambre des Mines. Ils seront également publiés sur les sites web de la Chambre des Mines et des entreprises.

2. Suivi évaluation

Le suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au plan d'action ainsi que l'évaluation de l'atteinte des résultats, seront faits par la cellule suivi évaluation de la Chambre des Mines, en appui au collège.

Le rapport de ce suivi sera soumis aux mandants du collège et servira à l'évaluation de leur performance par leurs hiérarchies respectives.

VII. COMMUNICATION

Les communications entre les membres du collège en dehors de leurs réunions d'une part et, d'autre part, entre le collège et les différentes parties prenantes, se feront essentiellement par courrier support papier, par voie de messagerie électronique, par le canal des sites web de la Chambre des Mines et de ses membres.

Elles pourront se faire aussi par le canal de la presse publique et privée (radios, télés et en ligne), conformément aux politiques de la Chambre et des entreprises en la matière.

VIII. REVISION DES TDR DU COLLEGE

Les présents TDR seront révisés à chaque fois que de besoin pour tenir compte de l'évolution de l'exploitation minière et de l'environnement économique et social tant en Guinée que sur le plan international.

IX. ANNEXES

- ✓ Annexe I : Liste des membres de la Chambre des Mines, classés par catégories
- ✓ Annexe II : Composition du Conseil d'Administration.
- ✓ Annexe III : Composition du Bureau Exécutif
- ✓ Annexe IV : Liste des membres du Collège des entreprises.
- ✓ Annexe V : Plan d'action

Document de TDR préparé par :

Chaikou Yaya DIALLO
Directeur Exécutif

CHAMBRE DES MINES DE GUINEE
CHAMBRE DES MINES GUINEE
Le Président du Conseil d'Administration

Approuvé par :

Ismaël DIAKITE
Président du Conseil d'Administration

Conakry le 10 juin 2021

ANNEXE I : LISTE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES MINES DE GUINEE

CATEGORIES & LISTE DES MEMBRES			
SOCIETES MINIERES MEMBRES TITULAIRES	**CATEGORIE A: TITULAIRES EN PRODUCTION**		
	I	**Membres Fondateurs en production**	
		1	RUSAL FRIGUIA
		2	CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée)
		3	RUSAL CBK (Compagnie des Bauxites de Kindia)
		4	SAG (Société Anglogold Ashanti de Guinée)
		5	SMD (Société Minière de Dinguiraye)
	II	**Membres adhérents en production**	
		6	AMR (Alliance Minière Responsable)
		7	BAM (Bel Air Mining)
		8	CDM CHINE
		9	RUSAL COBAD (Compagnie des Bauxites de Dian Dian)
		10	GAC (Guinea Alumina Corporation)
		11	SMB (Société Minière de Boké)
	CATEGORIE B: TITULAIRES EN PHASE DE DEVELOPPEMENT		
		12	AMC (Alliance Mining Commodities)
		13	BELLZONE
		14	SIMFER
		15	SMFG (Société des Mines de Fer de Guinée)
	CATEGORIE C: TITULAIRES EN PHASE DE RECHERCHE		
			Néant
	TOTAL TITULAIRES : 15		
MEMBRES ASSOCIES	**MEMBRES ASSOCIES**		
		16	ALCOA - Guinée
		17	NITROKEMINE
		18	RUSSKY ALUMINY
		19	SOCIETE D'EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE & SOCIALE (SEES)
		20	UMS (United Mining Supply)
		21	WINNING ALLIANCE PORT
		22	WINNING CONSORTIUM ALUMINA
		23	WINNING CONSORTIUM RAILWAY/GUINEA
		24	WINNING TOP GUINEA SARL
		25	WINNING GUINEA SHIP MANAGEMENT
	TOTAL ASSOCIES : 10		
MEMBRES AFFILIES	**I**	**FORMATION - ETUDE**	
		26	CERE (Centre d'Etudes et Recherche en Environnement)
		27	GIM
		28	ISMG (Institut Supérieur Mines et Géologie) Boké
	Sous total Formation & Etude : 3		
	II	**AUDIT - CONSEIL - NTIC**	
		29	AUDITEURS ASSOCIES EN AFRIQUE

TDR CONFSE

	30	ETI
	31	FDG/PWC
	32	FFA/E&Y
	33	NIMBA CONSEIL
		Sous total Audit, Conseil, NTIC : 5
III	**BANQUES & ASSURANCES**	
	34	BICIGUI
	35	BIG
	36	BPMG
	37	ECOBANK
	38	GRAS SAVOYE
	39	NSIA ASSURANCES
	40	ORABANK
	41	SGBG
	42	SOGAM
	43	UBA
	44	UGAR - ACTIVA
		Sous total Banques & Assurances : 11
IV	**SERVICES INDUSTRIELS & FOURNISSEURS D'INTRANTS**	
	45	Ets DARA & Cie
	46	MINING HOUSE
	47	SGS MINERAL
	48	SOGEDI
		Sous total Services industriels & Fournisseurs d'intrants : 4
V	**ENERGIE**	
	49	STAR OIL
	50	TOTAL
	51	VIVO ENERGIE
		Sous total Energie : 3
VI	**LOGISTIQUE - TRANSPORT - TRANSIT**	
	52	BOLLORE
	53	GETMA Guinée
	54	PORT AUTONOME
	55	TRANSCO
	56	SOCIETE NAVALE
	57	MONDIAL TOUR
		Sous total Logistique, Transport, Transit : 6
		TOTAL AFFILIES : 32
		TOTAL GENERAL : 57 MEMBRES

ANNEXE II. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Au 10 juin 2021

NOMS DES SOCIETES	POSITIONS	REPRESENTANTS	
		Prénoms & Noms	Fonction
SMB (Société Minière de Boké)	Président	Ismaël DIAKITE	Directeur Général Adjoint
CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée)	1er Vice-Président	Souleymane TRAORE	Directeur Général
AMC (Alliance Mining Commodities)	2ème Vice-Président	Henri de DINECHIN	Directeur Général
SAG (Société Anglogold Ashanti de Guinée)	Trésorier	Abdourahmane DIABY	Directeur Pays
GAC (Guinea Alumina Corporation)	Membre	Malick N'DIAYE	Directeur Général
SMD (Société Minière de Dinguiraye)	Membre	Ibrahima Camara	Directeur Général Adjoint
BAM (Bel Air Mining)	Membre	Ibrahima TOUNKARA	Directeur Relations Gouv.
AMR (Alliance Minière Responsable)	Membre	Sonny DOUMBOUYA	Directeur Général Adjoint
CDM CHINE (Compagnie du Dévelop Mines Int)	Membre	Djigui CAMARA	Directeur Général Adjoint
SMFG (Société des Mines de Fer de Guinée)	Membre	Ibrahim BALDE	Directeur Relations Gouv.
UMS (United Mining Supply)	Membre	Mohamed BENNANI	Directeur Général Adjoint
WAP (Winning Alliance Port)	Membre	Yu Li QUIANG	Directeur Général
GIM (Guinéenne d'Investissement et Managt)	Membre	Ibrahima SOUMAH	Directeur Général

ANNEXE III. COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF CONSEIL D'ADMINISTRATION
Au 10 juin 2021

N°	NOMS DES SOCIETES	POSITIONS OCCUPEES	REPRESENTANTS	
			Prénoms & Noms	Fonction
1	SMB (Société Minière de Boké)	Président	Ismaël DIAKITE	Directeur Général Adjoint
2	CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée)	1er Vice-Président	Souleymane TRAORE	Directeur Général
3	AMC (Alliance Mining Commodities)	2ème Vice-Président	Henri de DINECHIN	Directeur Général
4	SAG (Société Anglogold Ashanti de Guinée)	Trésorier	Abdourahmane DIABY	Directeur Pays
5	DE (Direction Exécutive Chambre des Mines)	Directeur Exécutif	Chaikou Yaya Diallo	Directeur Exécutif

ANNEXE IV. COMPOSITION DU COLLEGE DES ENTREPRISES
Au 10 juin 2021

N°	NOMS DES SOCIETES/ENTITES	POSITIONS OCCUPEES	REPRESENTANTS	
			Prénoms & Noms	Fonctions
1	CMG (Chambre des Mines de Guinée)	Coordinateur	Chaikou Yaya DIALLO	Directeur Exécutif
2	CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée)	Membre	Morifing CONDE	Chef du Bureau Conakry
3	SMB (Société Minière de Boké)	Membre	Abdoulaye SAMPIL	Juriste
4	GAC (Guinea Alumina Corporation)	Membre	René MOREL	Associé Relations Gouvernementales
5	RUSAL	Membre	Andrei TOLKANOV	Directeur Général
6	BAM (Bel Air Mining)	Membre	Ibrahima TOUNKARA	Directeur Relations Gouv.
7	SMFG (Société des Mines de Fer de Guinée)	Membre	Ibrahim BALDE	Directeur Relations Gouvernement.
8	SIMFER (Simandou)	Membre	Marie DIOP	Conseillère Pple Affaires Externes
9	SAG (Société Anglogold Ashanti de Guinée)	Membre	Moussa MAGASSOUBA	Juriste
10	SMD (Société Minière de Dinguiraye)	Membre	Fodé Saidou K CAMARA	Juriste
11	AMC (Alliance Mining Commodities)	Membre	Mahmoud KOUROUMA	Directeur Relations Gouvernement.

CHAMBRE DES MINES
GUINEE

ANNEXE V. PLAN D'ACTION 2021 DU COLLEGE DES ENTREPRISES
ITIE GUINEE 2021

N° CODE	ACTIVITES	INDICATEURS ASSOCIES	RESPONSABLES	Calendrier 2021								Calendrier 2022		
				Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc.	Janv	Fév.	Mars
I.	**Documents d'orientation de l'implication des entreprises**													
1	Elaborer les TDR du collège des entreprises au sein du Comité de PilotageITIE Guinéde	TDR adopté par le Collège	Collège des entreprises											
2	Obtenir l'approbation des TDR par le CA de la CMG	Résolution CA formalisée	Directeur Exécutif CMG											
3	Diffuser les TDR approuvés aux parties prenantes	Accusé réception courrier de distribution	Collège des entreprises											
II.	**Collecte de données /Participation des parties prenantes**													
1	Renseigner la fiche de collecte de données	Fiche remplie, signée et transmise	Collège des entreprises											
2	Diffuser la fiche renseignée aux parties prenantes	Accusé réception courrier de diffusion	Directeur Exécutif CMG											
III.	**Participation aux activités du Comité de Pilotage**													
1	Organiser des réunions bimestrielles du Collège des entreprises, pour préparer les réunions du Comité de Pilotage ITIE ou en tirer les leçons.	PV des réunions	Coordinateur/ Rapporteur											
2	Participer aux réunions bimestrielles du Comité de Pilotage ITIE	PV des réunions	Coordinateur/ Rapporteur											
3	Participer aux réunions du Comité de Pilotage consécrées au Plan de travail suivant agenda du Secrétariat Exécutif ITIE	PV des réunions	Coordinateur/ Rapporteur											
4	Appuyer la collecte des données des entreprises pour l'élaboration des rapports ITIE	Rapport de collecte	Représentants des entreprises au collège											
5	Participer aux missions annuelles de dissémination des rapports ITIE aux parties prenantes	Rapport de mission	Représentants au collège											
IV.	**Plaidoyer en faveur de l'ITIE**													
1	Diffuser le plan de travail ITIE et recueillir observations	Synthèse observations	Coordinateur											
2	Identifier les activités du PTA du Secrétariat Exécutif de l'ITIE, pouvant bénéficier du soutien des entreprises	Liste activitées appuyées	Collège des entreprises											
3	Organiser une séance de sensibilisation des membres du CA de la Chambre des Mines en vue d'obtenir leur accord formel pour un soutien à l'ITIE	Résolution du CA formalisée	Collège des entreprises											
4	Formaliser l'accord du CA, avec le Secrétariat Exécutif de l'ITIE	Résolution du CA formalisée	Directeur Exécutif CMG											
5	Sensibiliser sur les devoirs et attentes envers les entreprises par la Norme ITIE													
VI.	**Rétroinformation aux mandants**													
1	Restituer trimestriellement les résultats des activités du Comité de Pilotage au CA de la CMG	PV du CA	Collège des entreprises											
2	Restituer bimestriellement aux directions des entreprises, les résultats des activités du Comité de Pilotage	Copmpte rendu de réunions de Direction	Représentants des entreprises au collège											
3	Restituer bimestriellement aux syndicats des entreprises, les résultats des activités du Comité de Pilotage	Compte rendu réunion syndicale	Représentants des syndicats au collège											
	Impact ITIE													
1	Recueillir l'avis des entreprises sur l'efficacité et l'impact des entreprises	Rapport synthèse des observations	Collège des entreprises											
2	Assurer le partage du points de vue des entreprises pour les thématiques couvertes dans la Norme	PV de diffusion	Collège des entreprises											
V.	**Réunions de concertation**													
1	Organiser des réunions bimestrielles de concertation entre les représentants des entreprises au collège	Compte rendu des rencontres	Coordinateur											
2	Organiser des rencontres trimestrielles avec les représentants de la société civile au Comité de pilotage	Compte rendu des rencontres	Coordinateur											
VI.	**Rapportage - Suivi évaluation**													
1	**Elaborer les rapports d'activité**	**Document approuvé**	**Coordinateur/ Rapporteur**											
2	**Evaluer l'atteinte des résultats**	**% atteint**	**Collège des entreprises**											
3	**Diffuser le rapport**	**Accusé de réception**	**Coordinateur/ Rapporteur**											

CHAMBRE DES MINES
GUINÉE

CHAMBRE DES MINES DE GUINEE

Union patronale régie par la Loi L/013/2005/AN du 04 juillet 2005
Siège social : Résidence Wassou, 3ème étage, Porte 303
Quartier Camayenne, Commune de Dixinn – Conakry
(République de Guinée)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2021

RESOLUTION 8

8. TERMES DE REFERENCE DE L'IMPLICATION DES ENTREPRISES MINIERES AU PROCESSUS ITIE EN GUINEE (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives)

La parole est donnée au Directeur Exécutif afin de présenter le projet de TDR (Termes De Référence) sur l'implication des entreprises minières dans le processus ITIE en Guinée, qui ont été mis à la disposition des Administrateurs avant la présente réunion.

Le Directeur Exécutif rappelle que parmi les mesures correctives que la Guinée doit mettre en œuvre pour sa validation par rapport aux normes de l'ITIE, il y a une qui concerne spécifiquement les entreprises du secteur extractif qui doivent élaborer un plan d'action prouvant leur engagement à participer pleinement, effectivement et activement au processus ITIE. C'est en vue de répondre à cette exigence que le projet de TDR est élaboré et soumis à l'approbation du Conseil. Ce projet fixe le processus de désignation des membres du collège, la composition de ce collège et les modalités de son fonctionnement.

Après échange entre administrateurs, le Conseil adopte le projet de Termes De Référence (TDR) qui fixent les modalités de l'implication des sociétés minières membres de la Chambre des Mines, dans la mise en œuvre du processus ITIE en Guinée. Cette implication sera portée par :

- ✓ Le Président du Conseil d'Administration au sein du Conseil de Supervision présidé par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
- ✓ Le Collège des entreprises, au sein du Comité de pilotage.

CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

CHAMBRE DES MINES
GUINÉE

DOSSIER

IMPLICATION DES SOCIETES MIINIERES AU PROCESSUS ITIE-GUINEE